

DÉLIBÉRATION N° 2025-80
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

Date de la convocation :	
21 mai 2025	
Date de séance :	
27 mai 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
28 mai 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	9
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	KOUAKOU Georges
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice		X	IENFA Jules
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva		X	VANFFAUT Georges
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry		X	CHIN FOO Cynthia
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BUIILLARD Michel
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui
TETAUVIRA Benjamin		X	FOSTER Makau

OBJET :

**PORTANT APPROBATION
DU DOSSIER TECHNIQUE
ET DU PLAN DE
FINANCEMENT DE
L'OPERATION
« FORUM DE L'EMPLOI ET
DE L'ENTREPRENEURIAT »
ET AUTORISANT LE MAIRE
A SIGNER LA CONVENTION
DE FINANCEMENT Y
AFFERENTE.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

23 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté n° 234/IDV du 27 avril 2005 instituant un syndicat mixte entre les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea et la Polynésie française pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete modifié par l'arrêté n° 13/IDV du 21 mai 2007 ;

Vu le contrat de ville de l'agglomération de Papeete signé le 30 juin 2015 entre l'État, la Polynésie française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao ;

Vu la décision de la commission de programmation des projets du contrat de ville du 25 avril 2025 ;

Vu la délibération n°04-2025 du 25 avril 2025 du syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;

Vu le rapport n° 2025-42 du 27 mai 2025 présenté par Madame Sylvana Puhetini, 4^e adjointe au maire déléguée à la politique de la ville et à la santé

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 MAI 2025

ADOPTE

Article 1

Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Forum de l'emploi et de l'entrepreneuriat** ».

Article 2

Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **925 555 francs CFP TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 50 % : **462 778 francs CFP TTC**
- Part communale de 50 % : **462 777 francs CFP TTC**

Article 3

Le maire est autorisé à signer la convention de financement relative à la participation du syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération.

Article 4

Il est autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

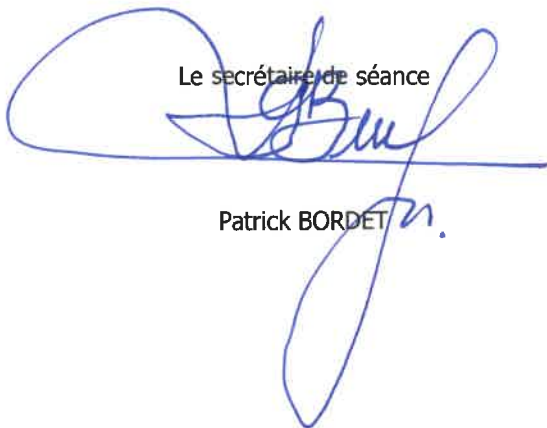
Article 5

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 6

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

RAPPORT N° 2025 - 42

**relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique
et du plan de financement de l'opération « Forum de l'emploi et de l'entrepreneuriat »
et autorisant le maire à signer la convention de financement y afférente**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de sa politique active d'insertion sociale et professionnelle, la commune accueille chaque année des personnes issues de ses quartiers, confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi.

Organiser un forum de l'emploi et de l'entrepreneuriat nous permet de répondre activement aux enjeux locaux en matière d'emploi et de développement économique.

Cet événement favorise la rencontre directe entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, stimule la création d'entreprises locales et renforce l'attractivité du territoire. Il permet également de mieux adapter les formations aux besoins des entreprises et de renforcer la cohésion sociale en facilitant l'insertion professionnelle. En tant qu'acteur de proximité, la commune joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et l'information des acteurs locaux, contribuant ainsi à dynamiser l'économie et à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Dans un souci de proximité avec les habitants, le forum proposera différents pôles d'information et d'échange pour répondre aux besoins de chacun :

- **Pôle Entreprises :**
 - Stands d'entreprises locales de divers secteurs d'activité ;
 - Présentation des offres d'emploi, de stage et d'alternance ;
 - Possibilité d'échanges directs avec les recruteurs.

- **Pôle Formations :**
 - Présence de structures de formation telles que le RSMA, le CFPA, le CMMPF... ;
 - Informations sur les différentes filières de formation et les possibilités de qualification ;
 - Ateliers de découverte de métiers et démonstrations pratiques.

- **Pôle Coaching et Orientation :**
 - Ateliers individuels et collectifs sur la rédaction de CV et de lettres de motivation ;
 - Simulations d'entretiens d'embauche et conseils personnalisés ;
 - Accompagnement à la définition de projets professionnels et à l'orientation.

- **Pôle Métiers en uniforme :**
 - Démonstrations et présentation des métiers de la police, de la gendarmerie, de l'armée et des pompiers ;
 - Échanges avec des professionnels pour découvrir les spécificités de ces carrières ;
 - Informations sur les conditions de recrutement et les parcours de formation.

... / ...

- **Pôle Entrepreneuriat :**

- Conseils d'experts pour la création et le développement d'entreprises ;
- Présentation des aides et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ;
- Possibilité de présenter des projets et de rencontrer des partenaires potentiels.

Animations complémentaires :

- Démonstrations de métiers artisanaux et techniques ;
- Espace numérique avec accès à des outils de recherche d'emploi en ligne.

Le coût de cette opération est estimé à **925 555 francs CFP TTC** dont le financement est assuré comme suit :

- 50 % par le syndicat mixte au titre du contrat de ville, soit **462 778 francs CFP TTC** ;
- 50 % par la commune, soit **462 777 francs CFP TTC**.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du conseil municipal.

Papeete le, 27 mai 2025

La Rapporteure,

Hinatea Tama-Georges
2^e adjointe au maire
déléguée à l'action sociale,
au développement économique et à l'emploi